

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département de la Lozère COMMUNAUTE DE COMMUNES RANDON-MARGERIDE

## Séance du vendredi 08 avril 2022

Date de la convocation : 01/04/2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est

**Membres en exercice :** 35 réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents: 25 Votants: 33 Pour: 33 Abstention: 0 Contre: 0 <u>Présents:</u> Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Céline DELMAS, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Francis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER, Claire HELARY, José MARTINEZ, Didier MATHIEU, Jean-Paul MEYNIER, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Patrice SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, André THEROND, Didier VIGOUROUX

<u>Représentés</u>: Jean-Louis ALLE, Louis GIBERT, Jacqueline LIZZANA, Patrice MONTEIL, Gilles PASCAL, Murielle TEISSEDRE, Julien TUFFERY, Cécile

VIGNOBOUL

Excusés: Maxime ATGER, Franck BACHELARD

Absents:

**Secrétaire de séance :** Francis GIBERT

## DE 2022 036 - Objet : SIGNATURE DES CONTRATS TERRITORIAUX

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Département de la Lozère a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales de son territoire.

Cette contractualisation déterminera en particulier les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement portés par la collectivité sur la période 2022-2025.

Afin de rédiger ce contrat, la collectivité doit proposer les projets d'investissements qu'elle souhaite porter en maîtrise d'ouvrage et la demande de subvention au Département de la Lozère qui leur correspond.

Vu le règlement des Contrats Territoriaux adopté par délibération du Conseil Général de la Lozère n° CD 21 1036 du 25 octobre 2021.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

**APPROUVE** les projets inscrits dans le tableau ci-dessous.

Nom du projet	Montant des travaux HT	Année de commencement des travaux
Domaine de Coulagnettes	158 634,22 €	2022
Ecole de Châteauneuf	72 682,00 €	2022
Assainissement Coulagnet	113 195,00 €	2023
Assainissement bourg de Servières	491 000,00 €	2025
Réhabilitation Ribennes	300 000,00 €	2023
Assainissement Mézery (Saint-Denis-en-Margeride)	106 500,00 €	2024
SPANC	70 000,00 €	2022

PRÉFECTURE DE MENDE

Date de réception de l'AR: 19/04/2022

048-200069102-20220408-DE\_2022\_036-DE

PROPOSE d'inscrire ces projets dans le Contrat Territorial du Département de la Lozère.

**S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant la date d'accusé de réception du dossier de demande de subvention au Département.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme Le Président, Francis SAINT-LEGER